



Newsletter n°99

Le 21 juin 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

L'Assemblée Générale de l'APPGE est prévue le **jeudi 4 août 2022 de 10 h à 12 h** au siège social.

Les adhérents à jour de cotisation, auront 3 possibilités pour participer :

1. être présent physiquement (présentiel)
2. être présent par visio-conférence (distanciel par Zoom)
3. envoyer un pouvoir à un membre adhérent de l'association

Les sympathisants pourront assister à l'AG en présentiel ou régler leur adhésion avant ou le jour même

Merci de transmettre le bulletin **d'adhésion 2022** à vos connaissances car les projets éoliens à **Parlan (15)**, à **Camps (19)** ou dans le Lot comme à **Figeac** ne sont pas abandonnés

Dernière nouvelle : la société Cubico organise une réunion d'information le jeudi 23 juin à 20h30 à St Cirgues en face du stade.

Cf le paragraphe du grand Figeac un peu plus bas dans cette news

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site **Vents et Territoires**. Comme sur le **site de l'APPGE**, les liens sont en rouge, soulignés et en gras.

Ligne très haute tension : RTE condamné à indemniser un éleveur de la Manche

C'est une première en termes de reconnaissance de préjudice dû au passage de la ligne très haute tension (THT).

Le verdict pourrait faire jurisprudence : jeudi 2 juin 2022, le tribunal de Coutances (Manche) a condamné la société Réseau Transport Électricité (RTE) à verser un peu plus de 460 000 € à une exploitation laitière de la Manche, située à l'époque de la première action en justice à Isigny-le-Buat. La juge en charge du dossier reconnaissant par là la responsabilité de RTE et une bonne partie des préjudices attribués au passage de la ligne THT aux abords de l'exploitation agricole dont la première action en justice remonte à 2012.

" Cela veut dire que le lien entre l'ouvrage électrique et les problèmes rencontrés sur l'exploitation (perte de production laitière notamment) est reconnu. D'autres exploitants agricoles peuvent dorénavant espérer obtenir gain de cause eux aussi ", précise Me François Lafforgue, avocat du Gaec Vauprès. lire les articles du 3 juin 2022 dans **Ouest-France** ou dans **France info** et dans **Le Figaro du 5 juin 2022**

Face à la surmortalité de ses animaux, une éleveuse fait un lien avec les éoliennes

A Darmannes (52), le Gaec de Stron fait face à une surmortalité inexplicable des animaux. **Agnès Aubertin l'impute à la proximité des éoliennes** et aux ondes électromagnétiques. En désespoir de cause, elle a eu **recours à un géobiologue**.

Sans symptôme apparent et sans que le vétérinaire du Gaec de Stron ne trouve de réelles explications, des veaux ne mangent plus et meurent. Les analyses ne décèlent aucune maladie propre aux animaux et le phénomène se répète sans cesse..... Elle en a fait de nouveau l'expérience lors de la mise en route des éoliennes de Cirey en février dernier, avec un effet immédiat, aussi, sur la production des vaches laitières. Elles ont perdu plus de deux litres de lait en moyenne.....Pour Bruno Laurent, **cette situation s'est aggravée avec les éoliennes. D'après les cartes géologiques, elles sont assises sur des réseaux de failles**



avec des prises de terre géantes posées dans le sol qui évacuent le courant résiduel ; courant qui arrive jusqu'à la ferme. Tout l'entourage des éoliennes est ainsi " arrosé ". L'arrosage peut se faire sur 40 km à la ronde.....Bruno Laurent a " isolé " l'étable des ondes électromagnétiques avec des **menhirs** installés à des endroits stratégiques. Lire l'article complet du [27 mai 2022 dans Jhm](#)

Tribunal français : le mât mobile doit être éteint - 40 vaches sont mortes

Le **tribunal de Clermont-Ferrand** a décidé le 20 mai 2022 que le mât devait être arrêté pendant deux mois. En attendant, des experts étudieront si la santé du troupeau s'améliore.

Le tribunal de Clermont-Ferrand, dans le centre de la France, a **demandé l'expertise d'un professeur et d'un vétérinaire**. Dans sa déclaration, il a estimé que le mât devrait être arrêté pendant deux à trois mois afin que des experts puissent enquêter sur l'impact néfaste du mât mobile sur la santé et le comportement des animaux. Si l'arrêt du mât entraîne une augmentation de la production laitière et si l'état se détériore à nouveau lors de la remise en marche du mât après la rupture, il faut admettre que le mât a un effet néfaste sur les animaux. **Le tribunal a donc suivi la recommandation de l'expert**. Lire l'article complet du [31 mai 2022 dans stralskyddsstiftelsen](#)

Vaches malades à Nozay : Enedis et le parc éolien s'opposent à toute expertise

Enedis et l'exploitant du parc éolien de Nozay (Loire-Atlantique) **s'opposent à l'expertise judiciaire visant à faire la lumière** sur les troubles de santé constatés par des éleveurs sur leurs vaches. La cour d'appel de Rennes a examiné leur demande ce mardi 14 juin 2022. **Décision le 27 septembre**. Lire dans [France3 du 15 juin 2022](#) **Le tribunal de Rennes pourrait prendre exemple sur le tribunal de Clermont-Ferrand**

Environnement. Etude: les éoliennes devraient être implantées à plus de 200 m des haies

Des chercheurs du Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation (CESCO - Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS, Sorbonne Université), en partenariat avec le bureau d'études Auddicé, ont cherché à comprendre comment la distance de l'éolienne à des habitats favorables (ici, les haies) pouvait conditionner la réponse comportementale (attraction ou évitement) des chauves-souris. Cette équipe a évalué le niveau d'activité de ces dernières à partir d'enregistrements de leurs émissions ultrasonores sur des sites avec et sans éoliennes (65 paires) à différentes distances de haies. Elle publie aujourd'hui de nouveaux résultats dans la revue scientifique Journal of Applied Ecology. Lire l'article complet du [10 juin 2022 dans lesinfosdupaysgallo](#)



Mort des chauves-souris sur les éoliennes : les chercheurs mettent en garde contre des conséquences encore pires

Une étude berlinoise examine **comment la mort des chauves-souris affecte la chaîne alimentaire et la biodiversité**. Elle appelle à une meilleure réglementation. L'équipe de recherche IZW conclut que la perte de chauves-souris perturbe les chaînes alimentaires existantes et qu'il pourrait y avoir un nombre plus élevé de ravageurs comme la pyrale du châtaignier. (Curculio elephas) ou la teigne du chêne (Cydia splendana), ce qui pourrait éventuellement être compensé par la lutte chimique contre les ravageurs ! Lire l'article complet du [9 juin 2022 dans Berliner Zeitung](#) ou du [10 juin dans actu-environnement](#) ou [du 13 juin dans Futura-Sciences](#)

Climat : les sols représentent 20 à 30% de la solution, et on n'investit même pas 1/500e de ce qu'il faudrait

Toute l'information nécessaire est à disposition des Etats et des entreprises. On sait comment faire, mais on ne le fait pas. Le monde devrait investir 400 milliards de dollars par an dans la bonne gestion des sols (à titre de comparaison, c'est un montant inférieur aux subventions accordées à l'agriculture et à la sylviculture), mais on n'en investit que 700 millions par an. lire la traduction du chapitre 7 du rapport du

GIEC mis sur le site [Plan\(s\) B le 31 mai 2022](#)

Occitanie : Attention ... REPOWERING !

Renouvellement des éoliennes terrestres et " repowering "

Le développement de l'éolien industriel en Occitanie s'est effectué sous la pression constante des opérateurs de la filière et a profité d'un encadrement bienveillant et souvent déficient de la part des autorités. La publication récente des arrêtés RIET (Réduction des Impacts de l'Eolien Terrestre) par les préfets de trois départements de la région manifeste une prise de conscience, certes tardive, de cette situation sur laquelle nos associations alertent depuis bientôt deux décennies. Lire l'article du [30 mai 2022 dans Toutes nos Energies](#)

Grand Figeac : 5 à 6 éoliennes sont en projet porté par la **Société Cubico** dans le secteur Haut Ségala du Grand Figeac, sans concertation ni information préalable de la population par les mairies

Mise à jour de la pétition en ligne : **3 nouveaux éléments sont apparus dernièrement et méritent un surcroît de mobilisation.**

1. Les éoliennes envisagées par la société Cubico **seraient de 220 mètres**, contrairement aux allégations du maire de Laurettes faisant état de machines de 150 mètres sur le site de la Luzette.
2. Les comptes-rendus du conseil municipal de Laurettes font état d'investigations d'autres promoteurs sur la commune (**multiplication des projets sur le Haut Ségala en cours ?**).
3. Les **bilans financiers de la société Cubico affichent des pertes** qui posent la question du paiement des loyers des propriétaires et de la question cruciale du financement du démantèlement. Si Cubico annonce avoir provisionné 100 000 euros (alors que le terrain convoité accuse un dénivelé de plusieurs dizaines de mètres), le coût d'un démantèlement en terrain plat s'approche des 400 000 euros.

Eolien. L'union européenne autorise la mise à mort d'espèces protégées

La Fédération Environnement Durable : communique

La recommandation n°24, publiée au journal officiel de l'UE le 25 mai 2021, **accepte que les espèces protégées soient mises à mort par les éoliennes.**

24. Les États membres devraient veiller à ce que la mise à mort ou la perturbation d'espèces données d'oiseaux sauvages et d'espèces protégées au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil (12) ne fasse pas obstacle au développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables,


Lire la recommandation officielle en date du [25 mai 2022 dans le journal officiel](#) de l'UE

La commission européenne sous prétexte de vouloir libérer l'Europe du gaz russe a lancé un consultation sous le nom de " REPowerEU " pour imposer un programme d'énergies renouvelables basé sur l'envahissement des pays européens et principalement de la France par des centaines de milliers de nouvelles éoliennes. Il est important que tous ceux qui le peuvent participent à cette consultation
Pour participer (Associations ou personnes physiques), **cliquer sur le lien: et trouver en bas de la page le consultation** qui est ouverte entre le [20 mai et le 27 juillet 2022](#)


Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin [d'adhésion 2022](#);

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "[Bannir l'éolien](#)".
N'hésitez pas à [le télécharger](#)

 Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 [L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

 Le dossier de [Vent du Milan](#).

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Brigitte Briard, [présidente](#) d'honneur

Pour vous désabonner

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)